

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-01-060 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant le barrage X0000805 situé dans la municipalité de St-Bruno.

Après vérification, nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Vous pouvez toutefois adresser vos questionnements concernant ce barrage à l'adresse infos.dsb@environnement.gouv.qc.ca.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Katrine Vanessa Girard, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 1